

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1596

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

790 095 780 RCS Paris.

DROUOT SI.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 50000.00 EUR.

Adresse : 18-20, boulevard Montmartre, 75009 Paris.

Précédent propriétaire : 498 739 630 RCS Paris. **EXPERTISSIM.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : DROUOT SI Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 18-20 boulevard Montmartre 75009 Paris Capital : 50000.00 EUR Numéro unique d'identification : 790095780 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : EXPERTISSIM Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 18-20 boulevard Montmartre 75009 Paris Capital : 8670496.00 EUR Numéro unique d'identification : 498739630 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 7552040.00 EUR - passif de 5314400.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante est fixé à 1 action de la Société Absorbante pour 2 actions de la Société Absorbée. Pour rémunérer l'apport effectué par la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à la création de 4.335.248 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, entièrement libérées, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 43.352,48 euros, qui seront attribuées en totalité aux associés de la Société Absorbée. La Société Absorbante ne procédera pas à l'indemnisation des éventuels rompus ni au versement d'une soulte. Par suite de la Fusion, Drouot SI se trouvera recevoir 5.000.000 de ses propres actions La Société Absorbante, ne pouvant détenir ses propres actions, procédera, immédiatement après l'augmentation de capital susvisée, à une réduction de capital d'un montant de 50.000 euros, égale à la valeur nominale des 5.000.000 actions antérieurement détenues par la Société Absorbée, lesquelles seront annulées. Montant prévu de la prime de fusion : 2.194.287,52 euros. . Date du projet commun de fusion : 30.06.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société DROUOT SI : 01.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société EXPERTISSIM : 01.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..